



**Mode de qualification de la Suisse pour le championnat du monde FCI IGP
Valable pour le championnat du monde FCI 2020 ou sa période de qualification
et suivants**

La Suisse a actuellement le droit d'inscrire 5 participants plus 2 équipes de remplacement.

Pour attribuer ces places, les résultats suivants seront pris en compte :

- 1. SCS CS toutes races de l'année précédente**
- 2. 1^{er} sélectif IGP de l'année en cours (éventuellement tournoi CACIT)**
- 3. 2^{ème} sélectif IGP de l'année en cours**

Pour la qualification au championnat du monde FCI, les deux meilleurs résultats obtenus seront pris en compte.

Les sélectifs sont organisés soit par la CTUS seule, soit en collaboration avec les associations de race.

Si aucun organisateur ne peut être trouvé pour un ou plusieurs de ces événements, ceux-ci peuvent être annulés sans substitution. Il est alors possible à la CTUS d'apporter des ajustements pour ces qualifications en cours ou de s'abstenir de nommer une équipe.

**Les conditions de participation au championnat suisse de toutes les races
sont régies par les dispositions générales de la CTUS**

Conditions d'admission aux sélectifs

Lors du premier sélectifs les équipes de niveau 3 peuvent participer jusqu'à un nombre maximum de 72 participants.

La CTUS peut prendre d'autres mesures pour le 1^{er} sélectif si le nombre de participants est trop élevés ou pour des raisons d'organisation.

Si le nombre de participants est insuffisant pour l'organisateur, les classes 1 et 2 ou des participants étrangers de niveau 3 peuvent également être admis à l'événement. Ils doivent être traités à part et n'ont aucune influence sur le mode de sélection.

Si le 2ème sélectif a lieu sur 1 jour, un maximum de 32 équipes peuvent prendre le départ. La qualification est basée sur le résultat individuel le plus élevé du SCS CS ou du 1er sélectif.

Si l'événement se déroule sur deux jours, 72 équipes peuvent être admises selon les mêmes critères que pour le 1er sélectif.

Il est permis de participer avec 2 chiens, mais il appartient au conducteur d'éviter d'éventuels chevauchements dans le programme.

Mode pour le championnat du monde FCI

En cas d'égalité, le règlement IGP sera utilisé pour déterminer le classement (total des points des deux épreuves)

Tous les résultats doivent être obtenus par la même équipe (chien/conducteur)

Les participants qualifiés peuvent appartenir à l'équipe FCI ainsi qu'à une autre équipe (par exemple, WUSV, FMBB, etc.).

Les membres de l'équipe sont tenus de participer aux entraînements officiels. Les absences peuvent entraîner l'exclusion de l'équipe.

L'équipe du championnat du monde, la 1ère et la 2ème équipe remplaçantes sont qualifiées pour le SCS CS de l'année en cours.

Conditions de participation au championnat du monde FCI IGP

Seules les équipes qui se conforment aux règles actuelles du Championnat du monde FCI dans tous ses points peuvent se qualifier pour le Championnat du monde FCI.

Réglementation actuelle concernant la nationalité et le lieu de résidence des chiens et des conducteurs :

Le conducteur doit avoir la nationalité suisse ou résider en permanence en Suisse pendant au moins 12 mois au moment des championnats du monde.

Le chien doit avoir été inscrit au SHSB suisse depuis au moins 6 mois au moment des Championnats du monde.

Si un concurrent se qualifie avec deux chiens, il doit informer le chef d'équipe, avant la date fixée par la CTUS, avec quel chien il souhaite partir. Selon le règlement de la FCI IGP, un conducteur ne peut participer qu'avec un seul chien.

Le nombre de participants dans l'équipe est décidé par le règlement du championnat du monde FCI IGP et la CTUS.

Règlement général

En cas de doute ou d'exception, la CTUS prend la décision finale.

Dans des cas justifiés, la CTUS est autorisée à exclure de l'équipe des participants qualifiés et à procéder à des nominations ultérieures.

Les instructions de la direction de l'équipe doivent être suivies. En cas de manquement ou de comportement inapproprié, un avertissement verbal sera donné par le chef d'équipe. En cas de récidive, la direction de l'équipe, en consultation avec le responsable CTUS, a le droit d'exclure des participants de l'équipe immédiatement et sans donner de raisons supplémentaires.

Commission technique pour les chiens d'utilités et de sport de la SKG

Mike Greub

Martina Preiser

Autres documents applicables :

Règlement des défraiements CTUS / Équipes du championnat du monde FCI